Mademoiselle Dadouche expose le détail de l'organisation et du programme des visites à Francfort (17 janvier 2012) et à Londres (9 février 2012)

Madame Fiorletta présente les fiches regroupant les informations concernant le benchmarking européen sur les différentes réglementations environnementales attendues pour la séance du 12 décembre. Un plan commun a été établi pour toutes les fiches. Elle précise que ne seront pas traitées dans ces fiches les procédures de navigation aérienne qui relèvent de la compétence de la DSNA. Il est suggéré de profiter des déplacements envisagés pour obtenir les informations indispensables. M. Rebuffel demande à l'ACNUSA de bien vouloir également saisir la DSNA d'une demande de comparaison européenne des procédures de navigation aérienne.

Parmi les demandes d'approfondissement des fiches, un intérêt particulier est affirmé sur les quotas count (QC) et leur méthode de calcul. Compte tenu de la complexité de ces calculs et de l'étendue des sujets à présenter pour la séance du 12 décembre, est évoquée la possibilité si besoin de faire une présentation plus spécifique sur les QC au mois de janvier.

Madame Esquiague interroge sur le retour d'expérience disponible sur les différentes mesures prises à l'étranger, sur leur impact sur l'évolution de la flotte des avions et leur utilisation par les compagnies aériennes. De manière générale, la demande est faite de rentrer plus dans le détail des systèmes de quota de bruit et de la modulation des taxes. Monsieur Guittet propose également de réaliser une analyse des modulations de taxation selon les pays sur des types avions.

- M. Rebuffel demande que soit fournies les données suivantes pour chacun des aéroports étudiés :
- -le nombre de mouvements par tranche horaire : 22 h 24 h, 0 h 5 h, 5 h 6 h;
- -le nombre de vols cargo, passagers ;
- -le nombre de vols autorisés réels.

Il souhaite que puisse être mis à disposition du groupe le protocole d'accord de Francfort sur le nombre de mouvements de nuit.

Une demande est faite pour examiner également les procédures opérationnelles de moindre bruit sur ces aéroports européens : notamment les CDA / CDFA, les procédures de vent arrière, la façon dont sont effectués les basculements, la façon dont s'est organisée la concertation autour de ces mesures, leurs conséquences économiques.

Monsieur Péri propose d'apporter quelques éléments sur ces sujets dans des futurs groupes de travail. (L'ACNUSA souligne également qu'elle saisira officiellement la DSNA pour une audition sur les procédures opérationnelles de moindre bruit en France et en Europe. Les déplacements permettront également de poser des questions aux autorités concernées et aux opérateurs sur ces sujets).

En réponse à Mme Julia qui demande l'intégration dans le rapport du groupe d'un bilan global de l'aide à l'insonorisation, M. Rebuffel indique qu'il souhaite que ce point soit abordé de manière succincte.

Mme Julia informe le groupe qu'elle a sollicité l'ACI Europe pour une présentation lors de la séance du groupe du 12 décembre prochain sur la révision de la directive 2002/30.

Sont donc à l'ordre du jour du 12 décembre les auditions suivantes :

- -CE Delft (suite point sur l'économie);
- -ACI Europe;
- -Comparaisons internationales DGAC/DTA.

Le programme de travail des mois de janvier et février 2012 sera discuté lors du comité technique du 19 décembre 2011.

Mme Esquiague informe le comité que l'étude de pertinence sur la classification ACI est lancée.